



DELIBERATION N° 12/2018

L'an deux mil dix huit, le vingt deux mars, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie de LA FRETTE, sous la présidence de Monique CHEVALLIER Maire.

Nombre de conseillers en exercice :	15
Nombre de conseillers présents :	12
Nombre de votes contre :	0
Nombre d'abstentions :	2
Nombre de votes pour :	10 (dont 1 pouvoir)

Date de convocation du conseil municipal : **14 mars 2018**

Présents : Monique CHEVALLIER, Josette BERNAUDON, Antoine DE CONCINI, Denis FAYOLLE, Chantal ARNAUD, Mireille AUDOUARD, Noël CARRIQUIRY, Bernard ESPITALIER, Roland LEVET-TRAFIT, Michel MARMONIER, Denis PAILLET, Dorian SILLANS.

Absentes excusées : Catherine DECHENAUD (pouvoir à Chantal ARNAUD), Florence GLEBIOSKA.

Absent non excusé : Benjamin TOSI

Secrétaire de séance : Josette BERNAUDON

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le compte administratif reprend l'ensemble des opérations du budget primitif 2017 et des décisions modificatives d'un même exercice.

Son résultat reflète la gestion des finances de la commune au titre de l'année 2017.

Les opérations font ressortir le résultat suivant :

LIBELLES	REALISE
SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses	540 399, 20
Recettes	684 748, 04
Excédent antérieur (002)	+ 218 822, 04
Excédent	+ 363 170, 88
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses	869 129, 29
Restes à Réaliser (à reporter sur N+1)	27 000, 00
Recettes	788 696, 17
Déficit antérieur (001)	- 93 924, 46
Déficit	- 201 657, 58
RESULTAT GLOBAL	+ 161 513, 30

.../...

Considérant que le compte administratif a été étudié en commission des finances,

Considérant que Madame **Monique CHEVALLIER Maire** s'est retirée de la salle,
Madame **Josette BERNAUDON première Adjointe** soumet à l'assemblée le vote du compte administratif 2017.

Après en avoir délibéré,
Vu le compte de gestion de la Trésorière,

Le conseil municipal, par 10 voix pour (dont 1 pouvoir), 2 abstentions :

Approuve le compte administratif 2017.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme

Monique CHEVALLIER Maire